

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Le dix-huit mars deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 11 mars 2021

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme BERNARD Charline, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes POTIRON Anne, MUSSEAU Sonia, M. COUGNAUD Raphaël, Mme BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire, M. MERCUL Alain, Mme RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien

Etaient Excusés : Mme CHIFFOLEAU Martine (donne pouvoir à Mme BERNARD Charline), M. DE NONANCOURT Xavier

Secrétaire de séance : M. PLUTA Sébastien

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 février 2021.

PRESENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Mmes Laurence DELAUAUD et Cécile AUIPAIS de la communauté de communes Sud Retz Atlantique font une présentation du réseau des bibliothèques et des évolutions envisagées.

DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (SICAA ETUDES)

Suite au mémoire technique réalisé par le cabinet SICAA, une 1ere tranche de travaux est envisagée pour un montant de : 345 420 € H.T

Il s'agit de réduire les apports d'eaux parasites dans les canalisations qui débouchent à la station d'épuration. Ceci devant permettre d'éviter de saturer la station de traitement à certaines périodes de l'année et les rejets dans le milieu récepteur.

Pour mémoire un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de la préfecture (40% maximum de l'enveloppe). L'Agence de l'eau pourrait également apporter un financement de 30%.

Le conseil retient la proposition du cabinet SICAA Etudes pour un montant de 14 933 € HT comprenant l'ensemble du suivi de l'opération depuis l'inspection télévisée jusqu'à la réception du chantier.

INDEMNITES DES ELUS (1^{er} adjoint et conseiller municipal délégué)

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité de fonction du 1er adjoint au maire nouvellement élu (Mme BERNARD Charline) à 13.97 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (le taux maximal étant de 19.8 % pour une population de 1 000 à 3 499 habitants). Ce qui représente 470 € net mensuel (543.35 € brut). Elle a reçu délégation dans les secteurs communication et évènementiel.

Monsieur COUGNAUD Raphaël est conseiller municipal délégué à l'agriculture et à la voirie. Il touchera 8.92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 300 € net (346.93 € brut).

Leurs délégations ont pris effet le 16 février 2021.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE PERE CEYRAC

La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est fixée par élève résident de Paulx inscrit à l'école privée de Paulx comme suit :

- Maternelle : 1 420 €
- Élémentaire : 390 €

La convention correspondante sera reconduite en ces termes.

(16 voix pour et 1 abstention)

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de fixer le montant des participations des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école publique communale des Prés Verts. Ce montant est fixé par enfant pour l'année 2021 comme suit :

- Maternelle : 1 469.73 €
- Élémentaire : 396.42 €

APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES

Le Ministère de l'éducation propose de subventionner les collectivités qui investiront dans le numérique pour les écoles.

- Matériel numérique et informatique à 70%
- Ressources numériques à 50%

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE DE L'ENTREPRISE BAUDRY TP POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU MARCHE NEUF

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Marché Neuf les travaux avaient été confiés à l'entreprise BAUDRY TP pour un montant de 173 086.35 € HT.

La fourniture et la pose de bornes bois et dalles pododactiles sont confiées en sous-traitance à l'entreprise SIGNAPOSE ATLANTIQUE pour un montant de 4 250 € HT.

Celle-ci bénéficie d'un paiement direct. Le montant global du marché demeure inchangé.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 44

Le centre de gestion de la fonction territoriale de Loire Atlantique assure un certain nombre de missions dont la médecine préventive et à ce titre facture par le biais des cotisations pour ce service 0,51 % de la masse salariale. Un avenant formalisera cette participation.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE (CCSRA)

Le conseil municipal émet un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Concrètement la compétence complète comprend :

- Service de transport public à la demande
- Service de transports scolaire
- Service de mobilité solidaire (chauffeurs solidaires)
- Service de voiture partagée
- Service de mobilités actives
- Service régulier de transport public

La CCSRA gèrait déjà les 3 premières missions par délégation. Désormais elle prendra toute la compétence en direct.

PRINCIPE DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCSRA CONCERNANT LES ZONES D'ACTIVITES

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré aux Communauté de communes l'intégralité de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités (commerciales, industrielles, tertiaires etc...).

L'aménagement d'une zone d'activités consiste à maîtriser le foncier, le viabiliser puis le mettre à disposition ou le revendre à des acteurs économiques. Outre le financement des opérations d'aménagement par la commercialisation des terrains, le produit de la taxe d'aménagement (TA) constitue une réponse au financement des investissements induits par le développement des entreprises.

La circulaire ministérielle du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoyait la possibilité pour les communes compétentes en matière de TA de reverser une partie de leur TA à la Communauté de communes qui a la charge des équipements publics. Cette possibilité est, par ailleurs, codifiée à l'article L.331-2 du Code de l'urbanisme.

Les enjeux concernent à la fois le renouvellement de certains équipements vétustes ou dégradés tels que les portails, clôtures, trottoirs, puis la mise en place d'équipements rendus nécessaires comme la fibre optique ou la vidéoprotection.

L'instauration de la taxe d'aménagement étant de la prérogative des communes dotées d'un PLU, il appartient par conséquent aux assemblées municipales de délibérer sur le principe du reversement du produit de TA et de ses modalités.

Le dispositif concerne principalement la zone d'activités existante de Belle Fontaine. A l'avenir l'extension de la zone de la Seiglerie sur la commune de Paulx sera réalisée par la CCSRA.

Le conseil municipal décide de reverser le produit de la TA à la CCSRA concernant les opérations réalisées exclusivement dans le périmètre de la zone d'activités intercommunale de Belle Fontaine.

INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION DANS LA SUPERETTE PROXI

Le conseil retient la proposition de la SARL BOURSIER (Saint Philbert de Grand Lieu) afin d'équiper la surface de vente et le laboratoire du magasin PROXI d'une climatisation. Devis : 10 477 € HT (12 572.40 € TTC)

NETTOYAGE DES FACADES DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Le conseil retient la proposition de l'entreprise MABIT Josselin (Legé) pour nettoyer l'extérieur des bâtiments de la commune, certains nécessitant également un démoussage. Sachant qu'une nacelle devra obligatoirement être utilisée pour certaines interventions à hauteur, il est recommandé de réunir les interventions. Devis : 11 341 € HT (13 609.20 € TTC).

PROGRAMME DE VOIRIE 2021 A REALISER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le recensement des besoins d'entretien de la voirie communale (entretien effectué par la CCSRA) s'élève à 156 000 € TTC. L'enveloppe 2021 réservée par la CCRSA à la commune de Paulx est plafonnée à 80 000 €. Il faudra faire des choix.

QUESTIONS DIVERSES

- Composteur installé pour valoriser les biodéchets du restaurant scolaire au Paulx'tager
- Vaccination COVID 19
- Revue de presse
- Chats errants
- Elections les 13 et 20 juin 2021
- Ventes de terrains dans la ZAC
- Travaux à inscrire au budget
- Réunion du conseil municipal le 08/04/2021